

- est une parente ou amie proche d'une personne susceptible de tirer avantage d'une activité de recherche menée par ArcticNet ou entretient une relation personnelle avec une personne susceptible de tirer avantage d'une activité de recherche menée par ArcticNet;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite d'une activité de recherche menée par ArcticNet;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec une personne susceptible de tirer avantage d'une activité de recherche menée par ArcticNet;
- a une affiliation avec un établissement, une organisation ou une entreprise susceptible de tirer avantage d'une activité de recherche menée par ArcticNet;
- a une affiliation professionnelle étroite avec une personne susceptible de tirer avantage d'une activité de recherche menée par ArcticNet, si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec cette personne dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
 - avoir été le superviseur (ou la superviseure) ou le stagiaire (ou la stagiaire) de cette personne;
 - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec cette personne ou prévoir de le faire prochainement;
 - travailler pour l'établissement susceptible de tirer avantage d'une activité de recherche menée par ArcticNet;
 - estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation ou une rétroaction impartiale d'une activité de recherche menée par ArcticNet.

Procédures

Toutes les personnes concernées doivent signer la déclaration des conflits d'intérêts visant des personnes concernées et de reconnaissance de confidentialité, énoncée à l'annexe A, avant de participer aux activités d'ArcticNet liées au financement et à l'évaluation des projets de recherche.

Toute personne concernée qui prend connaissance d'un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel doit aussitôt divulguer ce conflit. Le processus de divulgation et de règlement d'un conflit est le suivant :

- **Divulgation :** Les personnes concernées qui constatent l'existence d'un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel doivent remplir le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts présenté à l'annexe B et le transmettre au personnel d'ArcticNet.
- **Détermination :** Le conflit ainsi divulgué, le personnel d'ArcticNet soulèvera la question auprès du président-directeur général, de la vice-présidente à la recherche et du directeur scientifique d'ArcticNet, qui examinera la situation afin de déterminer s'il s'agit bel et bien d'un conflit d'intérêts.
- **Règlement :** Si l'on détermine l'existence d'un conflit d'intérêts, le président-directeur général, la vice-présidente à la recherche et le directeur scientifique en établiront la nature et informeront la personne concernée des mesures à prendre pour régler le conflit. Il pourrait s'agir d'une abstention de toute participation aux discussions ou de tout vote (désistement), d'une participation restreinte ou d'une divulgation sans désistement (dans le cas de conflits apparents mineurs).
- **Documentation :** On doit consigner tous les conflits et toutes les décisions relatives à la gestion de ces conflits.

Confidentialité

Les personnes concernées doivent prendre les mesures suivantes :

- Tous les documents et renseignements qu'ArcticNet leur confie doivent demeurer strictement confidentiels en tout temps et n'être utilisés que pour les fins auxquelles on les a recueillis initialement.
- Les documents doivent être conservés en lieu sûr afin d'en prévenir l'accès non autorisé. On doit les transmettre – ou les détruire, si l'on n'en a plus besoin – de manière sécuritaire. On doit signaler à ArcticNet toute perte ou tout vol de ces documents.
- Toutes les demandes de renseignements et tous les commentaires reçus au sujet d'une demande de financement ou de l'évaluation de cette demande doivent être transmis à ArcticNet. Les personnes concernées ne doivent pas communiquer avec les requérants et requérantes pour obtenir des renseignements supplémentaires ou leur divulguer des renseignements relatifs au processus d'évaluation de leur demande.
- Toutes les discussions engagées lors du processus d'évaluation doivent demeurer confidentielles. Les personnes concernées ne doivent jamais discuter des commentaires faits par les membres du comité d'évaluation au cours du processus d'évaluation des demandes avec des personnes ne participant pas au processus d'évaluation, ni leur divulguer la teneur de ces commentaires, sauf si la loi l'exige.
- L'identité des requérants et requérantes dont la demande de financement est approuvée, de même que les détails concernant les subventions ou montants accordés doivent demeurer confidentiels jusqu'à ce qu'ArcticNet en décide autrement et qu'une annonce officielle soit faite aux requérants et requérantes, ainsi qu'au public. L'identité des requérants et requérantes dont la demande de financement est refusée ou jugée inadmissible ne doit pas être révélée publiquement ni divulguée, sauf si la loi l'exige.

Modification

La présente politique peut être modifiée par le président-directeur général, la vice-présidente à la recherche et le directeur scientifique d'ArcticNet afin qu'elle demeure actuelle et protège efficacement les intérêts d'ArcticNet.

Annexe A

Déclaration des conflits d'intérêts visant des personnes concernées et de reconnaissance de confidentialité

But

Par cette déclaration, je reconnais mes obligations vis-à-vis de la politique d'ArcticNet sur les conflits d'intérêts et je m'engage à veiller à ce que toutes les discussions et tous les documents liés aux activités de recherche demeurent intègres et confidentiels.

Reconnaissance

Conflit d'intérêts

- J'ai pris connaissance de la politique d'ArcticNet sur les conflits d'intérêts et j'en comprends les exigences.
- J'ai divulgué tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel se rapportant à mon travail au sein d'ArcticNet.
- Si un conflit survient au cours de discussions ou d'évaluations, je le signalerai immédiatement et je respecterai les directives fournies par ArcticNet.

Confidentialité

- Je protégerai la nature confidentielle de tous les documents, de tous les renseignements et de toutes les discussions liés aux activités de recherche d'ArcticNet.
- Je ne divulguerais et n'utiliserais pas de renseignements confidentiels au profit d'intérêts personnels, professionnels ou institutionnels.

Engagement

- Je participerai aux activités de recherche d'ArcticNet avec impartialité, équité et intégrité.
- Je comprends que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner mon désistement ou inadmissibilité à une participation future aux activités.

Déclaration

☐ Je confirme n'avoir aucun conflit d'intérêts à déclarer.

☐ Je confirme avoir déclaré tout conflit d'intérêts avant l'évaluation des demandes ou je m'engage à le faire si un conflit survient au cours de ce processus.

Nom (en lettres moulées) : _____

Rôle (membre du comité, évaluateur/évaluatrice ou observateur/observatrice) : _____

Signature : _____

Date : _____

Annexe B

Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts

But

Toutes les personnes concernées participant aux activités de recherche d'ArcticNet doivent remplir le présent formulaire. Toutes les situations de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel doivent être relevées, divulguées et gérées conformément à la Politique sur les conflits d'intérêts.

Partie 1 – Renseignements personnels

Nom : _____

Rôle (membre du comité, évaluateur/évaluatrice ou observateur/observatrice) :

Établissement associé/organisme : _____

Date : _____

Partie 2 – Divulcation

J'ai pris connaissance de la politique d'ArcticNet sur les conflits d'intérêts et je divulgue la situation suivante de conflit d'intérêts :

Signature : _____

Date : _____